COVID-19

Le port du masque devient obligatoire dans les lieux publics clos à partir du 20 juillet



POUR MIEUX SE PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES !

A compter du 20 juillet 2020,
toute personne de 11 ans et plus doit porter un masque grand public dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières.